



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1510
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1906263

Le 10 octobre 2019

OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant le réseau national intégré de radio communication (RENIR)

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 26 juin 2019, visant à obtenir les renseignements cités en objet et formulée comme suit :

- 1. À la page 35 du Rapport annuel de gestion 2017-2018**, il est mentionné que "45, 1 % des radios mobiles et portatives ont été déployées vers RENIR en mars 2018, ce qui représente 1 797 appareils.
Question : En date du 31 mars 2019, quel est le pourcentage des radios mobiles et portatives ayant été déployées vers RENIR et quel est le nombre d'appareils que cela représente?
- 2. À la page 35 du Rapport annuel de gestion 2017-2018**, on peut lire : "Certaines activités ont été retardées à la suite de divers défis techniques, mais la recherche de solutions se poursuit afin de relancer le déploiement".
Questions : Quels sont les différents défis techniques rencontrés? Quelles sont les actions retenues et mises de l'avant permettant la recherche de solutions? Quelle est la description des solutions retenues et à quel moment et à quel endroit ont-elles été déployées? Est-ce que les solutions retenues et les actions déployées ont permis de solutionner les défis techniques initialement identifiés?
- 3. À la page 64 du Rapport annuel de gestion 2017-2018**, on peut lire que le projet de la migration du RENIR est suspendu « suite à des problématiques majeures rencontrées avec le réseau »?
Question : Quelle est la liste des problématiques majeures rencontrées par la SQ comprenant leur nature, leur localisation et leur durée?
- 4. À la page 52 du Rapport annuel de gestion 2017-2018**, il est mentionné que les dépenses supérieures de 23.6 M\$ par rapport à l'exercice 2016-2017 ont été engagées en raison d'augmentations salariales et de la migration au RENIR. **Or à la page 53**, on fait référence à des dépenses réelles de 38.3 M\$ en 2017-2018.

Question : Quelles sont dépenses supplémentaires réelles reliées à la migration au RENIR seulement?

5. **Au tableau 27 à la page 64 du Rapport annuel de gestion 2017-2018**, on mentionne que seulement 45 % de la migration au RENIR a été réalisée.

Question : Quelles sont les dépenses supplémentaires anticipées par la SQ pour les exercices 2018-2019 et 2019-2020 pour compléter la migration au RENIR?

6. **La SQ possède son propre réseau de radiocommunication appelé le Réseau intégré de télécommunications policières (RITP).**

Questions : Si jamais la SQ ne migre pas vers le RENIR comme prévu à l'automne 2019, quelles seront les mises à niveau techniques nécessaires à faire pour moderniser le RITP qui arrive en fin de vie utiles? Est-ce qu'un appel d'offre public sera lancé pour ces mises à jour?

Concernant le **point 1** de votre demande, nous vous informons que le pourcentage ainsi que le nombre d'appareils sont demeurés les mêmes.

Pour les **points 2, 3 et 6** de votre demande, nous souhaitons souligner que le Service de l'accès et de la protection de l'information n'a pas la responsabilité de répondre aux demandes d'explications, d'informations, d'analyse, d'opinion ni à confectionner de nouveaux documents pour répondre à une demande d'accès. Conformément à la Loi sur l'accès, les devoirs du responsable de l'accès se limitent à donner accès au document si celui-ci est accessible et s'il est détenu par l'organisme, ou d'informer le requérant que l'organisme ne détient pas le document.

De plus, en ce qui a trait aux **points 2 et 3**, étant donné que c'est le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) qui est l'entité responsable du projet, nous vous suggérons de vous adresser à son responsable d'accès dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous afin d'obtenir ces données.

Madame Michèle Durocher
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels
Centre de services partagés du Québec
875 Grande Allée Est, 4e étage, secteur 4.550
Québec, Québec G1R 5W5

Téléphone : 418 644-1972
Télécopieur : 418 528-2733
Courriel : acces@cspq.gouv.qc.ca

Relativement au **point 4** de votre demande, nous vous informons que les dépenses supplémentaires réelles reliées à la migration au RENIR sont de 18,6M\$.

Quant au **point 5** de votre demande, nous vous informons que pour l'exercice 2018-2019, les dépenses liées à la migration de la desserte policière au RENIR ont été de 343,8 k\$. Pour l'exercice 2019-2020, la Sûreté du Québec ne détient aucune donnée relative à votre requête (article 1 de la Loi sur l'accès). Les dépenses à engager sont présentement en cours d'évaluation, en fonction d'une éventuelle reprise du déploiement.

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi mentionné et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Hamid Feddag

Responsable de l'accès aux documents

et de la protection des renseignements personnels